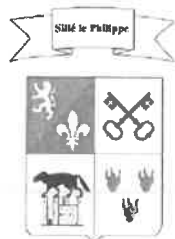


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL 6 MARS 2026 Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2026	Procès-verbal de séance
3	Examen des demandes de subventions	Délibération n°008/2026
4	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026	Délibération n°009/2026
5	Budget principal	
	5.1. Approbation du Compte Financier Unique 2025	Délibération n°010/2026
	5.2. Affectation du résultat 2025	Délibération n°011/2026
	5.3. Vote du budget primitif 2026	Délibération n°012/2026
	5.4. Autorisation de procéder à des virements de crédits	Délibération n°013/2026
6	Budget Assainissement	
	6.1. Approbation du Compte Financier Unique 2025	Délibération n°014/2026
	6.2. Affectation du résultat 2025	Délibération n°015/2026
	6.3. Vote du budget primitif 2026	Délibération n°016/2026
7	Actions de formation des élus financées par la commune en 2025	Procès-verbal de séance
8	Décisions prises par la Maire	
	8.1. Droit de Prémption Urbain	Procès-verbal de séance
	8.2. Mission d'assistance conseil pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement	Procès-verbal de séance
	8.3. Devis validés	Procès-verbal de séance
9	Informations diverses	
	9.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	9.2. Commissions municipales	Procès-verbal de séance
	9.3. Adhésion aux groupements de commandes pour la mise en place d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (I.R.V.E.)	Procès-verbal de séance
10	Questions diverses	

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

Date d'affichage : 02/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à vingt heures sept minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 – Présents : 12 – Procuration : 1.

Etaient présents formant la majorité des membres en exercice :

DUGAST Claudia (Maire)	X			
BLOT Robert	X			
BRILLANT Laëtitia	X			
DUJARDIN Marie-Noëlle	X			
HY Michel	X			
LABBETOUL Vincent		Pouvoir donné à Michel HY – 03/03/2026	X	
MÈCHE Liliane	X			
MICK Romuald	X			
MONTAROU Cyrille	X			
PROD'HOMME Gaëlle	X			
PRUDHOMME Guy			X	
ROBINAULT Sandrine	X			
TARRADE Hervé	X			
TERTRE Charly	X			

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX-BRUNELLIÈRE, Secrétaire générale de mairie.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : M. Hervé TARRADE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2026

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 23/01/2026, envoyé par email le 02/03/2026.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

3. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les dossiers complets de demande de subvention de fonctionnement des associations de droit privé, ainsi que les autres demandes, ont été étudiées lors de la commission "Finances/Gestion" réunie le 10/02/2026.

Les cinq dossiers incomplets : l'OCCE de l'école René Langlais, le Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP), le FDGON, la Section U.N.C. A.F.N. et le Souvenir Français sont présentés en séance du Conseil Municipal.

	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE ASSOCIATION 2026	SUBVENTION ATTRIBUEE 2026	en exercice	Présents	Powvoity	Membres bureau	Votants	Abstention	Pour	Contre
Organismes publics											
C.C.A.S. SILLÉ LE PHILIPPE	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	14	12	1		13	0	13	0
TOTAL (657363)	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €								
Associations (droit privé)											
COMMUNE :											
Amicale Ecole René Langlais	400,00 €	400,00 €	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Amitiés en marche	-	pas de demande	-								
L'A.S.C.O.P. Moto Le Mans	-	pas de demande	-								
Association de défense des patrimoines et paysages de Sillé-le-Philippe	-	pas de demande	-								
Association Tennis de Sillé le Philippe	-	pas de demande	-								
Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP)	354,00 €	260,00 €	260,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Comité des fêtes	300,00 €	400,00 €	400,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
FDGON de Sillé le Philippe	200,00 €	400,00 €	400,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Football	800,00 €	pas de demande	-								
Génération Mouvement Aînés	-	pas de demande	-								
Mécénat Chirurgie Cardiaque (projet école Mme RODRIGUES)	300,00 €	-	-								
Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE)	1 900,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Section U.N.C. A.F.N.	-	800,00 €	800,00 €	14	11	1	0	12	0	12	0
Souvenir Français	-	900,00 €	900,00 €	14	10	0	0	10	0	10	0
TOTAL COMMUNE	4 254,00 €	5 160,00 €	4 760,00 €								
HORS COMMUNE :											
Asso Conciliateurs de justice de la Cour d'Angers	200,00 €	demande sans montant	200,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Association Prévention Routière	-	150,00 €	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
CIDFF 72	-	165,00 €	165,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
CCI LE MANS Centre de formation	0,00 €	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Collège la Foresterie Bonnetable	-	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Comice agricole du Gesnois	110,00 €	pas de demande	110,20 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Croix-Rouge Française	-	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
G.S.C.F Sapeurs-Pompiers Humanitaires	-	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Ligue défense des animaux de la Sarthe	503,70 €	503,70 €	503,70 €	14	12	1	0	13	0	13	0
MFR-CFA de l'hippodrome Craon	0,00 €	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
MFR-CFA Mortaigne-en-Perche	0,00 €	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
OGEC École Saint-Germain Savigné-l'Évêque	0,00 €	demande sans montant	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
RASED BONNETABLE	312,00 €	pas de demande	-								
RESTAURANT DU CŒUR	-	demande sans montant	132,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
S.A.R.T.H. 72	0,00 €	279,00 €	0,00 €	14	12	1	0	13	0	13	0
Tennis Club LOMBRON	0,00 €	pas de demande	-								
TOTAL HORS COMMUNE	1 125,70 €	1 097,70 €	1 110,90 €								
TOTAL (65748)	5 379,70 €	6 257,70 €	5 870,90 €								

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ :

- De valider les montants des subventions allouées aux associations et autres entités pour 2026, selon le tableau détaillé ci-dessus ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°008/2026

4. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux de fiscalité locale par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. De fait, les communes doivent adopter, avant le 15/04/2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui

concerne la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH), la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB).

Le taux de TH doit être voté tous les ans, à l'instar des autres taux, puisque les collectivités continuent de percevoir le produit de la TH sur les résidences secondaires, ainsi que sur les logements vacants.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du Code général des Impôts (CGI).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances 2020 concernant la réforme sur la taxe d'habitation ;

Considérant les dispositions des articles 1636B sexies et 1639A modifiés du Code Général des Impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition de ces trois taxes locales ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2026 des Taxes d'Habitation (TH), Foncière Bâti (TFB) et Foncière Non Bâti (TFNB).

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 suivants (Délibération n°008/2025 du 04/04/2025) :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 44,77 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 39,31 % ;
- Taxe d'Habitation (TH) : 25,02 %.

Mme la Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'appliquer pour l'année 2026, les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 45,22 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 39,70 %
 - Taxe d'Habitation (TH) : 25,27 %
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°009/2026

5. BUDGET PRINCIPAL

5.1 Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme Liliane MECHE, 1^{ière} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		
	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES		
Dépenses réalisées	740 421,88 €	245 570,71 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	294 704,32 €
RECETTES		
Recettes réalisées	954 421,46 €	231 934,99 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	514 069,00 €
Résultat à reporter de l'exercice 2025	213 999,58 €	-13 635,72 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	896 762,59 €	135 050,84 €
Résultat de clôture 2025 ⁰⁰²	1 110 762,17 €	-148 686,56 € ⁰⁰¹
Différence RAR (Recettes RAR -Dépenses RAR)	0,00 €	219 364,68 €
Résultat final 2025	1 110 762,17 €	70 678,12 €

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes 2025. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget principal de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le CFU 2025 du budget principal de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du CFU. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Sillé-le-Philippe ;
- De donner pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°010/2026

5.2 Affectation des résultats 2025

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal.

Affectation de résultat		
	Fonctionnement	
Résultat reporté de l'exercice 2024	896 762,59 €	
Résultat à reporter de l'exercice 2025	213 999,58 €	
Résultat de clôture 2025 à affecter	1 110 762,17 €	
		Investissement
Résultat reporté de l'exercice 2024		135 050,84 €
Résultat à reporter de l'exercice 2025		13 635,75 €
Résultat de clôture 2025		001 -148 686,59 €
Différence RAR (Recettes RAR -Dépenses RAR)		219 364,68 €
Affectation en réserve 2025		1068 0,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2026	002 1 110 762,17 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 sur 2026
 - ⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : - 148 686,56 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2026
 - ⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : + 300 000,00 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2026
 - ⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 810 762,17 € ;
- De donner pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°011/2026

5.3 Vote du budget primitif 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 10/02/2026 et dont les documents ont été transmis par email le 12/02/2026 (Cf Article L. 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2026.

BUDGET PRINCIPAL					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2025 + DM	Réalisations 2025	RAR 2025	Budget Primitif 2026
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	295 377,20 €	221 731,31 €		296 355,96 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	410 858,70 €	349 537,19 €		371 535,01 €
014	Atténuations de produits	65 120,00 €	64 294,00 €		65 120,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	0,00 €	7 500,00 €		10 172,94 €
65	Autres charges de gestion courante	102 190,11 €	93 316,95 €		107 249,95 €
66	Charges financières	4 506,84 €	3 957,07 €		3 342,22 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	15,50 €		1 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciations	70,00 €	69,86 €		70,00 €
	Sous-total des dépenses	879 122,85 €	740 421,88 €		854 846,08 €
023	Virement à la section d'investissement	955 388,89 €	0,00 €		885 673,30 €
	TOTAL DEPENSES	1 834 511,74 €	740 421,88 €		1 740 519,38 €
RECETTES					
013	Atténuation de charges	8 100,00 €	21 972,85 €		10 100,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 634,00 €	94 121,67 €		94 400,00 €
73	Impôts et taxes	68 762,00 €	65 906,47 €		65 905,00 €
731	Fiscalité locale	518 606,00 €	515 792,00 €		518 209,21 €
74	Dotations et participations	236 105,00 €	232 638,82 €		232 624,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 242,15 €	16 224,57 €		8 220,00 €
77	Produits spécifiques	300,00 €	7 765,08 €		299,00 €
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Sous-total des recettes	937 749,15 €	954 421,46 €		929 757,21 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (EXCEDENT)	896 762,59 €	896 762,59 €		810 762,17 €
	TOTAL RECETTES	1 834 511,74 €	1 851 184,05 €		1 740 519,38 €
	SOLDE DE L'EXERCICE		1 110 762,17 €	-	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		896 762,59 €		
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 000,00 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
		BP 2025 + DM	Réalisations 2025	RAR 2025	Budget Primitif 2026
DEPENSES					
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections				
041	Opérations patrimoniales				117 722,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	133 249,77 €	128 860,90 €		130 303,75 €
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	10 042,19 €	90 192,81 €	103 798,13 €
204	Subventions d'équipement versées	10 172,94 €	10 172,94 €		5 086,47 €
21	Immobilisations corporelles	670 315,33 €	82 035,12 €	134 415,46 €	597 715,46 €
23	Immobilisations en cours	1 134 345,00 €	0,00 €		
26	Participations et créances rattachées à des participations	200,00 €	0,00 €		200,00 €
op. 146	Voirie	112 372,01 €	4 872,01 €	50 400,60 €	169 700,60 €
op. 149	Enfouissement réseaux	5 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €
op. 154	Ecole	19 526,28 €	2 526,28 €	150,63 €	22 350,63 €
op. 156	Mairie	29 086,52 €	7 061,27 €	19 179,42 €	36 024,42 €
op. 158	Cantine	3 000,00 €	0,00 €	365,40 €	3 565,40 €
op. 160	Géothermie				1 237 971,00 €
	Sous-total des dépenses	2 197 267,85 €	245 570,71 €	294 704,32 €	2 429 437,86 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (DEFICIT)	135 050,84 €	135 050,84 €		148 686,56 €
	TOTAL DEPENSES	2 332 318,69 €	380 621,55 €	294 704,32 €	2 578 124,42 €
RECETTES					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 500,00 €		10 172,94 €
041	Opérations Patrimoniales				117 722,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 030,00 €	13 673,53 €		13 528,49 €
10-1068	Affectation résultat	200 000,00 €	200 000,00 €		300 000,00 €
13	Subventions d'investissement	693 464,85 €	4 761,46 €	514 069,00 €	695 569,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	438 062,95 €	0,00 €		555 458,69 €
20	Immobilisations incorporelles	30 372,00 €	0,00 €		
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	6 000,00 €		
	Sous-total des recettes	1 376 929,80 €	231 934,99 €	514 069,00 €	1 692 451,12 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (EXCEDENT)				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	955 388,89 €			885 673,30 €
	TOTAL RECETTES	2 332 318,69 €	231 934,99 €	514 069,00 €	2 578 124,42 €
	SOLDE DE L'EXERCICE	0,00 €	-148 686,56 €		0,00 €

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'approuver le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 1 740 519,38 €
 - o En section d'investissement : 2 578 124,42 €
 - TOTAL CUMULE : 4 318 643,80 €
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°012/2026

5.4 Autorisation de procéder à des virements de crédits

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet d'avoir plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'autoriser Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 63 350,49 € pour la section de fonctionnement et 173 378,69 € pour la section d'investissement, concernant l'exercice 2026 du budget principal de la commune ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°013/2026

6. BUDGET ASSAINISSEMENT

6.1 Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025		
	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES		
Dépenses réalisées	69 320,30 €	62 674,62 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	23 930,55 €
RECETTES		
Recettes réalisées	108 611,11 €	49 939,67 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	19 897,20 €
Résultat à reporter de l'exercice 2025	39 290,81 €	-12 734,95 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	172 879,26 €	222 698,88 €
Résultat de clôture 2025 ₀₀₂	212 170,07 € ₀₀₁	209 963,93 €
Différence RAR (Recettes RAR - Dépenses RAR)	0,00 €	-4 033,35 €
Résultat final 2025	212 170,07 €	205 930,58 €

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes 2025. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission "Finances / Gestion" du 10/02/2026 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget annexe assainissement de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe assainissement de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du CFU. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement de la commune de Sillé-le-Philippe,**
- **De donner pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°014/2026

6.2 Affectation des résultats 2025

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement.

Affectation de résultat		
	Fonctionnement	
Résultat reporté de l'exercice 2024	172 879,26 €	
Résultat à reporter de l'exercice 2025	39 290,81 €	
Résultat de clôture 2025 à affecter	212 170,07 €	
	Investissement	
Résultat reporté de l'exercice 2024		222 698,88 €
Résultat à reporter de l'exercice 2025		-12 734,95 €
Résultat de clôture 2025	001	209 963,93 €
Différence RAR (Recettes RAR -Dépenses RAR)		-4 033,35 €
Affectation en réserve 2026		1068 0,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2026	002 212 170,07 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 sur 2026
 - ⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : + 209 963,93 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2026
 - ⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2026
 - ⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 212 170,07 €.
- De donner pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°015/2026

6.3 Vote du budget primitif 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 10/02/2026 et dont les documents ont été transmis par email le 12/02/2026 (Cf Article L. 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Mme Liliane MECHE, 1^{ière} Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2026.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
		BP 2025 + DM	Réalisations 2025	RAR 2025	Montant proposé	Budget Primitif 2026
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	8 400,00 €	930,49 €			64 800,00 €
	61523 Entretien et réparation réseaux	0,00 €	0,00 €			50 000,00 €
	617 Etudes et recherches	4 000,00 €	0,00 €			4 000,00 €
	618 Divers	1 800,00 €	0,00 €			1 800,00 €
	622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	600,00 €	546,49 €			1 000,00 €
	623 Publicité, publications, relations publiques	2 000,00 €	384,00 €			2 000,00 €
	63712 Redevance performance réseaux d'eau potable					3 000,00 €
	63713 Redevance performance systèmes assainissement collectif					3 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00 €	5 998,08 €			7 000,00 €
	6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6 000,00 €	5 998,08 €			7 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	39 836,87 €	39 836,87 €			39 836,87 €
	6811 Dotation aux amortissements immos corporelles et incorporelles	39 836,87 €	39 836,87 €			39 836,87 €
66	Charges financières	20 236,60 €	20 236,60 €			19 453,66 €
	66111 Intérêts réglés à échéance	20 280,36 €	20 280,36 €			19 500,00 €
	66112 Charges financières (ICNE)		-43,76 €			
		661121 Montant ICNE de l'exercice	1 124,99 €			1 078,65 €
		661122 Montant ICNE de l'exercice N-1	-1 168,75 €			-1 124,99 €
67	Charges exceptionnelles	2 320,00 €	2 318,26 €			1 000,00 €
	678 Autres charges exceptionnelles	2 320,00 €	2 318,26 €			1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	198,00 €	0,00 €			0,00 €
	6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	198,00 €	0,00 €			0,00 €
	Total Dépenses	76 991,47 €	69 320,30 €			132 090,53 €
023	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	157 861,69 €				159 253,44 €
	TOTAL DEPENSES	234 853,16 €	69 320,30 €			291 343,97 €
RECETTES						
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	13 673,90 €	13 673,90 €			13 673,90 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	45 700,00 €	94 937,21 €			63 300,00 €
	704 Travaux (taxes de raccordement)	3 300,00 €	3 300,00 €			3 300,00 €
	70611 Redevances assainissement collectif	42 400,00 €	91 637,21 €			60 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 000,00 €	0,00 €			2 000,00 €
	74 Subvention d'exploitation	1 000,00 €	0,00 €			1 000,00 €
	74718 Subvention autres	1 000,00 €	0,00 €			1 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,00 €			100,00 €
	7581 FCTVA	100,00 €	0,00 €			100,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €			100,00 €
	778 Autres produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €			100,00 €
	Total Recettes	61 973,90 €	108 611,11 €			79 173,90 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	172 879,26 €	172 879,26 €			212 170,07 €
	TOTAL RECETTES	234 853,16 €	281 490,37 €			291 343,97 €
	SOLDE DE L'EXERCICE	0,00 €	212 170,07 €			0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
		BP 2025 + DM	Réalisations 2025	RAR 2025	Montant proposé	Budget Primitif 2026
DEPENSES						
OS 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 673,90 €	13 673,90 €	0,00 €	13 673,90 €	13 673,90 €
	13911 Subvention trans collectivité de rattachement	13 673,90 €				
	13918 Subvention trans et autres tiers (amortis des subventions)	0,00 €	13 673,90 €		13 673,90 €	13 673,90 €
16	1641 Capital des emprunts	16 348,87 €	16 348,87 €		17 300,10 €	17 300,10 €
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00 €	32 651,85 €	23 930,55 €	11 000,00 €	34 930,55 €
	203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	65 000,00 €	32 651,85 €	23 930,55 €	11 000,00 €	34 930,55 €
21	Immobilisations corporelles (Installations techniques - provision)	349 374,67 €	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
	2156 Matériel spécifiques d'exploitation (outillage/incendie/défenses)	47 680,00 €	0,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
	2158 Autres (laune de Chanteloup + réseaux divers)	301 694,67 €	0,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €
23	Immobilisations en cours	6 000,00 €	0,00 €		310 722,89 €	310 722,89 €
	2315 Installations, matériel et outillage technique	6 000,00 €			310 722,89 €	310 722,89 €
27	2762 Transfert de TVA (sur investissement)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2315 Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissements					
	TOTAL DEPENSES	450 397,44 €	62 674,62 €	23 930,55 €	408 696,89 €	432 627,44 €
RECETTES						
10	1068 Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €			
13	Subventions d'investissement	30 000,00 €	10 102,80 €	19 897,20 €	3 676,00 €	23 573,20 €
	1318 Subvention équipement - Autres tiers (Agence de l'eau)	30 000,00 €	10 102,80 €	19 897,20 €	3 676,00 €	23 573,20 €
27	2762 Créances Récupération TVA	0,00 €	0,00 €			
OS 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	39 836,87 €	39 836,87 €	0,00 €	39 836,87 €	39 836,87 €
	2803 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2 121,60 €	2 121,60 €		2 121,60 €	2 121,60 €
	2813 Constructions	24 975,06 €	24 975,06 €		24 975,06 €	24 975,06 €
	28158 Autres (laune de chanteloup)	12 740,21 €	12 740,21 €		12 740,21 €	12 740,21 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	203 Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2158 Autres matériel et outillage	0,00 €	0,00 €			
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	203 Frais d'études, de recherche et de développement, frais d'insertion	0,00 €	0,00 €			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (EXCEDENT)	222 698,88 €	222 698,88 €		209 963,93 €	209 963,93 €
	Total Recettes	292 535,75 €	272 638,55 €	19 897,20 €	253 476,80 €	273 374,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	157 861,69 €	0,00 €		159 253,44 €	159 253,44 €
	TOTAL RECETTES	450 397,44 €	272 638,55 €	19 897,20 €	412 730,24 €	432 627,44 €
	SOLDE DE L'EXERCICE	0,00 €	209 963,93 €			0,00 €

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'approuver le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 291 343,97 €
 - o En section d'investissement : 432 627,44 €
 - TOTAL CUMULE : 723 971,41 €
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°016/2026

7. ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE EN 2025

Mme la Maire rappelle que chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies lors du Conseil Municipal du 24/07/2020 (Délibération n°045/2020).

Pour mémoire, une enveloppe d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction est consacrée chaque année à la formation des élus, soit un montant annuel de 1 221 €.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la collectivité, doit être annexé au Compte Financier Unique. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité.

Pour l'année 2025, aucune formation n'a été réalisée/financée par la commune.

Le Conseil Municipal en prend acte.

8. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

8.1 Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 38 bis rue Principale

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

8.2 Mission d'assistance conseil pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement

Mme la Maire rappelle, au Conseil Municipal, qu'en 2025 le Cabinet Collectivités Conseils a proposé une mission d'assistance conseil (assistance technique, juridique et financière) pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement conjointement à la délégation de service public d'assainissement.

Un nouveau devis pour un coût de 1 500 € HT (1 800 € TTC) a été validé pour 2026.

8.3 Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
COLAS	VOIRIE	Réfection route de la Bellanderie	3 918,16 €	4 701,79 €
			3 918,16 €	4 701,79 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
DYLAUTO 72	ATELIER	Entretien Renault Master		463,69 €
BMS 72	ATELIER	Achat pièce pour réparation tracteur Valmet		37,85 €
CASTORAMA	ATELIER	Achat matériel divers		26,96 €
DISTRICO	ATELIER			218,03 €
Best Drive	ATELIER	Renault Master_Changement pneus + Contrôle technique		230,64 €
Meca Soudure Service	ATELIER	Achat matériel pour débroussailluse		224,51 €
				1 201,68 €
CANTINE				
CENTRAKOR	CANTINE	Achat matériel divers		87,25 €
Boulangerie LOUIS	CANTINE	Achat pain du 01 au 30/04/2025		36,25 €
Boulangerie LOUIS	CANTINE	Achat pain du 01 au 30/06/2025		66,70 €
Boulangerie LOUIS	CANTINE	Achat pain du 01 au 31/07 et du 01 au 30/09/25		50,75 €
Manutan	CANTINE	Achat 3 bancs		330,72 €
				571,67 €
MAIRIE				
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 1 agent "Manipulation des extincteurs"		62,00 €
ATESART	ADMINISTRATION	Abonnement 2025		1 118,00 €
SEDI	MAIRIE	Achat fournitures administratives		37,20 €
TAXI BERTRAND	ADMINISTRATION	Transport agent pour expertise médicale à Laval		258,46 €
BERGER LEVRAULT	MAIRIE	BL Compta_Connecteur Chorus Portail Pro		189,24 €
BERGER LEVRAULT	MAIRIE	BL Compta_Connecteur Données Sociales RH		74,17 €
Association des Maires de la Sarthe	ADMINISTRATION	Cotisation 2026		326,19 €
LECLERC	MAIRIE	Achat matériel divers		15,48 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services_Févr. 2026		400,80 €
CONTY	MAIRIE	Abonnement antivirus 2026		360,00 €
PICHON	MAIRIE	Achat fournitures administratives		105,82 €
Association des Maires Ruraux de la Sarthe	ADMINISTRATION	Cotisation 2026		130,00 €
LA POSTE	MAIRIE	Affranchissement courriers envoi en recommandé avec AR		33,46 €
Fondation du Patrimoine	ADMINISTRATION	Cotisation 2026		180,00 €
				3 290,82 €
SALLE POLYVALENTE				
SOCOTEC	SALLE POLYVALENTE	Vérification des installations électriques		237,60 €
SOCOTEC	SALLE POLYVALENTE	Vérification des installations gaz		105,60 €
SOCOTEC	SALLE POLYVALENTE	Vérification des moyens de secours, alarme et de protection incendie		81,60 €
				424,80 €
AUTRES SERVICES				
LECLERC	ADMINISTRATION	Achats pour fêtes et cérémonies_Vœux de la Maire		118,73 €
CELLIER LEONARD DE VINCI	DIVERS	Achat fêtes et cérémonie		141,00 €
Boulangerie LOUIS	DIVERS	Achats fêtes et cérémonies_Commémoration du 8 mai		4,00 €
LA RUCHE ARC EN CIEL	VOIRIE	Intervention nid de frelon 2024_rue du Chaple		80,00 €
LA RUCHE ARC EN CIEL	VOIRIE	Intervention nid de frelon 2025_La Gaulardière		80,00 €
Guéné débroussaillage élagage	VOIRIE	Elagage haies, débroussaillage fossés, nettoyage des routes par soufflerie 2027		5 193,71 €
				5 617,44 €
				11 106,41 €

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Ressources humaines

- o *Service administratif*
 - **Arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03/2023 ; prolongation jusqu'au 02/04/2026 inclus.

Après épuisement des droits à maladie, cet agent a été placé en disponibilité d'office pour raison de santé du 03/03/2024 au 02/01/2026 puis, à compter du 03/01/2026, en disponibilité d'office dans l'attente d'une mise en retraite pour invalidité.

Jugé **inapte définitivement à toutes fonctions**, lors de sa séance du 05/03/2026, le Conseil médical du Centre De Gestion de la Sarthe (CDG) a validé la **mise en retraite pour invalidité**.

En attente des informations du CDG sur la procédure à suivre.

o *Service scolaire*

▪ **Arrêt maladie d'un agent d'animation**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'animation a été placé en congé de maladie ordinaire du 03 au 16/03/2026 inclus.

9.2 Commissions municipales

o *Commission "Cantine scolaire" du 03/02/2026 (Liliane MECHE)*

▪ **Echange avec les enfants**

De nouvelles organisations ont été mises en place lors la dernière commission de décembre :

- L'appel est fait lorsque les enfants sont assis.
- Le prestataire de service a tenu compte des remarques en proposant : cordon bleu, pâtes carbonara, riz au lait...
- Après chaque vacances scolaires, changement de service pour les CP/CE2 avec les CM.
- Les enfants du 2^{ème} service descendent sur la cour pour 13h30-35 max.
- Le repas inversé se fera en fin d'année.

▪ **Bilan du repas de Noël ayant été servi sur deux services à la cantine**

Enfants plus calmes et moins stressés (pour les petits).

Bonne ambiance.

Chanson de Noël par les plus grands.

Organisation et temps respectés.

Quelques ajustements à faire mais retour positif de tous les agents.

Vote au niveau de l'école pour le lieu du repas de Noël par les 28 enfants de CM1/CM2 (cantine ou salle polyvalente) :

Cantine : 6 - Salle polyvalente : 7 - Ne se prononce pas : 15.

o *Commission "Finances/Gestion" du 10/02/2026 (Liliane MECHE)*

Etude des dossiers de demandes de subvention des associations communales de Sillé-le-Philippe et hors communes.

Les propositions de la commission ont été présentées au point n°3 ci-dessus.

Les propositions de budgets primitifs, présentées précédemment, résultent de l'analyse établie lors de cette commission.

- Budget principal – Budget primitif :

Le budget primitif de fonctionnement a été présenté par chapitre et par compte d'imputation. Après divers échanges, la commission propose le budget primitif abordé au point 5.3 ci-dessus.

Le budget primitif d'investissement a été étudié en détail afin de permettre son équilibre.

- Budget annexe assainissement – Budget primitif :

La commission propose de valider le budget proposé au point 6.3 ci-dessus.

9.3 Adhésion aux groupements de commandes pour la mise en place d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (I.R.V.E.)

Mme la Maire rappelle que le Département a souhaité mettre en place en 2019 un groupement de commandes dans le domaine de l'achat, l'installation, l'exploitation, la maintenance, la supervision et la monétique d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE).

Lors de la séance du 17/11/2023, le Conseil Municipal a décidé d'entrer dans le groupement de commandes en vue :

- De déployer un réseau d'IRVE (Délibération n°074/2023) ;
- De confier la maintenance et la supervision des IRVE (Délibération n°075/2023).

Au cours du dernier trimestre 2025, le Département a lancé un appel d'offres.

Par un courrier daté du 30/01/2026, M. le Président du Conseil départemental nous informe qu'au terme de l'ouverture des plis, il a été constaté des propositions d'accompagnement représentant un coût très supérieur à la modélisation budgétaire projetée remettant ainsi en cause l'économie potentielle de ce marché et conduisant la Commission d'Appel d'Offres à déclarer ce marché sans suite.

Compte tenu de la multiplication de l'offre privée en matière de bornes IRVE associée à des besoins territoriaux qui ont évolué, le Département ne donnera pas suite à cet appel d'offres mettant ainsi un terme à son action au titre du groupement.

10. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Pour ce dernier Conseil Municipal du mandat 2020/2026, Mme la Maire a tenu à remercier chaleureusement son équipe pour ces six années passées ensemble. Elle a salué l'engagement des élus, la qualité de leurs échanges lors des séances du Conseil Municipal et des commissions ainsi que le travail accompli au service de la commune et des Silléens.

Elle a rappelé que ce mandat avait débuté dans des conditions particulièrement exceptionnelles, avec la mise en place d'un confinement (lié à la pandémie Covid-19) intervenu au lendemain de l'élection du 15/03/2020 puis une installation du Conseil Municipal seulement le 28/05/2020. Malgré ce contexte inédit et les difficultés rencontrées au cours du mandat, l'équipe municipale est restée mobilisée, solidaire et constamment animée par le souci de l'intérêt général et du bien commun.

Mme la Maire adresse également ses remerciements, par l'intermédiaire de la Secrétaire générale présente en séance, à l'ensemble des agents communaux pour leur accompagnement et leur implication dans la mise en œuvre des projets portés par la municipalité.

Enfin, Mme la Maire a exprimé sa reconnaissance envers les élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter, ainsi qu'envers les élus sortants qui lui renouvellent leur confiance pour conduire une nouvelle équipe au service de la commune pour les six années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 22 heures trente-cinq minutes.
Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes du secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Hervé TARRADE
Secrétaire de séance



